



Convention de partenariat, avenants à un contrat de partenariat et contrat de coproduction entre le Département du Bas-Rhin et différents acteurs pour l'activité du Vaisseau, attribution de subvention dans le cadre de la coordination de la Fête de la Science 2015

Rapport n° CP/2015/253

Service gestionnaire :

Le Vaisseau

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation et pour l'activité du Vaisseau :

- une convention de partenariat avec l'association "société d'apiculture de Strasbourg-1869",
- un avenant au contrat de partenariat avec l'Institut de Recherches contre les Cancers de l'Appareil Digestif (IRCAD),
- un avenant au contrat de coproduction avec le PAIR et la société Amopix,
- l'attribution d'une subvention au Jardin des Sciences de Strasbourg pour la coordination de la Fête de la Science 2015.

1) Convention de partenariat avec la société d'apiculture de Strasbourg – 1869

Le Vaisseau, équipement du Conseil Départemental du Bas-Rhin, accueille chaque année plus de 150 000 visiteurs. Son jardin –espace de l'exposition permanente- a pour but de sensibiliser son public au respect de l'environnement, à la découverte de la nature, aux techniques de collaboration entre l'Homme et la nature et plus particulièrement, dans le cadre de cette convention de partenariat, à la prévention et à la familiarisation du public avec l'abeille. La convention, jointe en annexe du présent rapport, formalise ce partenariat.

La société d'apiculture de Strasbourg-1869 s'engage à assumer la responsabilité du suivi des ruches du jardin du Vaisseau, notamment par le maintien d'un cheptel de cinq colonies et les visites d'entretien nécessaires mais aussi à participer à des animations vers le public du Vaisseau et assurer une mission de formation en faveur de son personnel.

Le Département, par le biais du Vaisseau, s'engage à verser annuellement un soutien financier à hauteur de 1 000 € TTC à la société d'apiculture de Strasbourg-1869 pour ce suivi.

2) Avenant au contrat de partenariat avec l'Institut de Recherches contre les Cancers de l'Appareil Digestif (IRCAD)

Dans le cadre du renouvellement de l'exposition permanente du Vaisseau, l'Institut de Recherches contre les Cancers de l'Appareil Digestif (IRCAD) a proposé un partenariat en vue de développer un élément interactif original « sans contact » ayant pour objectif de sensibiliser les enfants à l'anatomie et à la chirurgie. Pour développer un Bloc Logiciel connecté à ce prototype, l'IRCAD est associé à la société ALTRAN (conseil en innovation et ingénierie avancée).

La commission permanente du 4 mars 2013 a décidé d'adopter le contrat de partenariat entre le Département du Bas-Rhin, l'Institut de Recherche contre les Cancers de l'Appareil Digestif et la société ALTRAN. Les apports définis par chaque partenaire ont été répartis comme suit :

- Pour la société IRCAD : les contenus scientifiques (textes écrits et bande audio associée en français, en anglais et en allemand), les images médicales, la modélisation 3D, le moteur de visualisation 3D.
- Pour la société ALTRAN : le développement informatique spécifique, des interfaces.
- Pour le Département (via le Vaisseau) : le scénario, les contenus pédagogiques, la connaissance des publics, des prestations d'infographie (acquisition auprès de Monsieur TRITON), des chartes graphiques (acquisition auprès de Monsieur TRITON) pour une exploitation des droits au sein du Vaisseau.

L'ensemble de ces apports et prestations constitue le « Bloc Logiciel ».

L'avenant au contrat de partenariat, joint en annexe au présent rapport, autorise le versement d'une contribution financière supplémentaire du Département, conformément à l'article 5 du contrat de partenariat initial, qui stipule : « Les apports, notamment financiers, matériels ou humains, de chacune des Parties au titre du développement du Bloc Logiciel seront réalisés et supportés par chaque Partie à charge pour elle de les affecter et mettre à la disposition du projet ; ils seront actés au fur et à mesure de leur fourniture ». Cet apport est de 4.500 €.

3) Avenant au contrat de coproduction d'une œuvre audiovisuelle « Autant en emporte le temps »

La commission permanente du 2 mars 2015 a approuvé le contrat de coproduction d'une œuvre audiovisuelle « Autant en emporte le temps » entre le Département du Bas-Rhin (Vaisseau), le PAIR et Amopix.

Ce contrat de coproduction s'inscrit dans un appel à projet qui consiste à augmenter et mutualiser les productions de contenus numériques de culture scientifique, technique et industrielle dans le cadre de l'opération Investissements d'Avenir voulue par l'État et pilotée par Universcience.

L'avenant au contrat de coproduction, joint en annexe au présent rapport, a pour objet de préciser les modalités de gestion des flux financiers entre les parties, afin de répondre à une plus grande lisibilité du projet.

4) Fête de la Science

Même si le Vaisseau connaît une assez grande fréquentation de visiteurs résidant en dehors du territoire de la Métropole, l'Assemblée Départementale lui a fixé différents objectifs, dont ceux de «renforcer ses actions hors les murs» et d'accroître le «développement des partenariats».

Le projet présenté a trait à l'organisation à Strasbourg et dans le Bas-Rhin, de la Fête de la Science qui aura lieu du 7 au 11 octobre 2015 et au succès de laquelle le Conseil Départemental contribue largement puisque le Vaisseau accueille gratuitement, à lui seul, une bonne moitié des visiteurs du week-end final (soit près de 5 000 visiteurs). C'est le Jardin des Sciences de Strasbourg qui coordonne l'événement localement.

Il est proposé une subvention à hauteur de 2.880 € TTC au titre de la coordination départementale de la fête de la science 2015.

Je soumetts à votre approbation les propositions de subventions et projets de délibérations suivants :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
39368	21-2188-311	132 400,00 €	12 543,64 €	4 500,00 €
22135	011-611-311	31 000,00 €	2 950,98 €	1 000,00 €
27815	65-65738-311	2 880,00 €	2 880,00 €	2 880,00 €
39365	21-2188-311	257 600,00 €	161 569,99 €	97 322,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve la convention de partenariat à intervenir entre le Département et la société d'apiculture de Strasbourg-1869, annexée à la présente délibération,*
 - *décide de l'attribution d'une subvention de 1 000 € TTC à la société d'apiculture de Strasbourg-1869 pour le suivi des cinq ruches du Vaisseau,*
 - *approuve l'avenant au contrat de partenariat entre le Département et l'Institut de Recherche contre les Cancers de l'Appareil Digestif (IRCAD), annexé à la présente délibération,*
 - *décide de l'attribution d'un versement de 4 500 € TTC à l'IRCAD au titre de la réalisation d'un élément interactif appelé Anatomia,*
 - *approuve l'avenant au contrat de coproduction entre le Département, le PAIR et Amopix, annexé à la présente délibération,*
 - *décide de l'attribution d'une subvention de 2 880 € TTC au Jardin des Sciences à Strasbourg, pour la coordination régionale de la Fête de la Science 2015.*
- *autorise son président à signer la convention et les avenants cités ci-dessus.*

Strasbourg, le 18/06/15

Le Président,



Frédéric BIERRY